



REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2017

Nombre de conseillers en exercice : 23

Mercredi 29 mars 2017 à 20 h 00, le Conseil Municipal de la commune de Brassac-les-Mines, dûment convoqué le jeudi 23 mars 2017 s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Yves-Serge CROZE, Maire, en mairie, salle des délibérations.

Etaient présents : Messieurs Yves-Serge CROZE, Jean-Louis PORTAL, Jean VIALARD, Norbert LARINIER, Thierry MAHOUDEAUX, Cédric SIMON, Fabrice BELLOT, Emeric BERENBAUM, Jacques CARLET, Alain IOOSS, Mesdames Anne ROBIN, Gaëlle MAHOUDEAUX, Lydie BERLU, Marie-José MISSONNIER, Jocelyne GORCE, Simone GALAN, Catherine DENAIVES, Christine COMBRET, Sonia PERIS
Pouvoirs : Mme Virginie BARREYRE à M. Jacques CARLET – M Guy AURIER à M. Jean VIALARD– M. Fabien BESSEYRE à Mme Catherine DENAIVES, Mme Karine TAUSSAT à M. Yves-Serge CROZE.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance : Madame Lydie BERLU est désignée pour remplir cette fonction pour remplir cette fonction en vertu de l'article L2121-15 du CGCT.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 24 février 2017, lequel est adopté à l'unanimité. Une observation est formulée par Monsieur BARENBAUM.

015- INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER

Par lettres reçues en mairie en date

- du 20 mars 2017, Monsieur Pierre BARBE a présenté sa démission de son poste de conseiller municipal ;
- du 20 mars 2017, Madame Maryse BERROZPE a présenté sa démission de son poste de conseillère municipale

Conformément à la réglementation, M. Pierre BARBE et Mme Maryse BERROZPE étant élus sur la liste «Vitaminez Brassac», le suivant de cette liste, Monsieur Fabrice BELLOT, a été appelé pour remplacer le conseiller démissionnaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2121-4,

Vu le Code Electoral, notamment l'article L 270,

Considérant que M. Pierre BARBE a démissionné de son poste de conseiller municipal,

Considérant que Monsieur Fabrice BELLOT a accepté de siéger au Conseil Municipal ;

Le Conseil Municipal :

- prend acte de l'installation de M. Fabrice BELLOT au sein du Conseil Municipal.

016 - DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU SEIN DES COMMISSIONS MUNICIPALES SUITE A LA NOMINATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER

La démission d'un conseiller municipal nécessite son remplacement dans certaines commissions municipales.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2121-22,

Vu la délibération précédente portant l'installation de M. BELLOT Fabrice, conseiller municipal

Vu la vacance d'un membre dans certaines commissions municipales,

Considérant que le principe de représentation proportionnelle doit être respecté pour permettre l'expression pluraliste des élus,

Les membres qui ont été désignés sont :

- à la commission urbanisme/grands projets – M. Fabrice BELLOT (VB)
- à la commission des finances – M. Émeric BARENBAUM (1 VB)
- à la commission appel d'offres/adjudications : M. Fabrice BELLOT–(VB)
- affaires sociales : Mme Christine COMBRET (VB)

(Liste Vitaminez Brassac «VB »)

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte à l'unanimité de ses membres présents, la nomination de ces membres.

017- DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

PREAMBULE

Le débat d'orientation budgétaire est une étape essentielle de la vie démocratique de notre commune. Il permet de discuter des grandes orientations qui présideront à l'élaboration du prochain budget primitif 2017. Bien que la tenue d'un tel débat soit prescrite par la loi pour les communes de 3500 habitants et plus, (article L.2312-1 et suivants du CGCT) ce dernier n'est pas sanctionné par un vote.

C'est tout de même l'occasion pour les membres du conseil municipal d'examiner l'évolution du budget communal en recettes, en dépenses, et de débattre de la politique d'équipement de la ville et de sa stratégie financière et fiscale.

Article L2312-1 modifié par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 – art 107

1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet budgétaire.

Les orientations visées au 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Ainsi, par souci de transparence à l'égard des citoyens, la commune de Brassac les Mines présente son deuxième Débat d'Orientation Budgétaire.

PARTIE 1 – LE CONTEXTE INTERNATIONAL ET NATIONAL D'ELABORATION DU BUDGET 2017

1. UNE INCERTITUDE ECONOMIQUE, POLITIQUE ET INSTITUTIONNEL AU NIVEAU MONDIAL ET NOTAMMENT DANS LA ZONE EURO

Les tensions internationales, le terrorisme, les élections aux Etats-Unis ont des conséquences sur les perspectives de plusieurs pays et contaminent les autres pays.

Par ailleurs, la décision inattendue des électeurs britanniques de quitter l'Union Européenne, a incité le Fonds Monétaire International (FMI) à revoir ses prévisions de croissance mondiale à la baisse pour les deux prochaines années.

Ainsi, la prévision de croissance mondiale pour 2017 est ramenée à 3,4% soit une baisse de 0,1 point par rapport aux dernières prévisions du FMI du 1^{er} trimestre 2016.

Une croissance française toujours timide

Pour l'OCDE, la croissance française devrait atteindre 1,3% seulement l'année prochaine. D'après le Fonds Monétaire International, elle ne devrait pas dépasser 1,2%. Le gouvernement espère toutefois un taux de croissance de 1,5%.

Sur les prévisions du gouvernement, le déficit public devrait atteindre 2,7% et donc respecter les exigences européennes avec un déficit inférieur au 3% du pacte de stabilité. La France ayant obtenu deux délais de deux ans en 2013 et 2015 pour repasser sous la barre de 3%, cette annonce arrive au bon moment.

Des taux d'intérêt bas qui minore la situation budgétaire

La dette de l'Etat augmente chaque année de l'équivalent du déficit budgétaire, soit autour de 70 mds d'euros. Mais, le poste « frais financiers » stagne depuis 2011, grâce à la décline continue des taux d'intérêts depuis la crise des dettes souveraines.

Cela reste évidemment fragile et compte tenu du contexte international, on peut commencer à voir les taux d'intérêts augmenter. Certains spécialistes estiment qu'une augmentation d'un point des taux d'intérêt, engendrerait 15 mds de charges supplémentaires par an. La dette publique n'est pas loin d'atteindre 100% du PIB.

Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Années 2010
Taux 10 ans	2,5 %	3,2 %	2,2 %	1,9 %	1,1 %	0,5 %	1,9 %
Indice prix	2,1 %	2,0 %	0,9 %	0,5 %	0,0 %	0,2 %	1,0 %
Taux 10 ans réel	0,4 %	1,2 %	1,3 %	1,4 %	1,1 %	0,3 %	0,9 %

2. LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2017 : LA REDUCTION DES DOTATIONS ALLEGES POUR 2017 ET LE REPORT DE LA REFORME DE LA DGF

Les dotations de l'état

Le projet de loi de finance 2017 repose sur le tryptique mis en avant par l'exécutif depuis 2014 :

- Baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) pour la quatrième année consécutive
- Hausse de la péréquation verticale
- Soutien à l'investissement communal

Parmi ces mesures, la dernière tranche de baisse des dotations serait donc divisée par deux pour les communes et les EPCI avec une diminution de 1 mds au lieu de 2,1 mds initialement prévus. Les concours financiers de l'état s'établiraient à 63 mds d'euros l'an prochain, contre 65,3 mds cette année soit une baisse de 3,5%.

La réforme de la DGF annoncé en 2015 est reportée à une loi de financement spécifique en 2018.

La première conséquence de ce redressement des comptes publics imposé par l'État sur notre budget est la réduction de la dotation globale de fonctionnement (DGF) pour un montant de 11 milliards d'euros sur le plan national sur la période 2015-2017.

Fonds de soutien à l'investissement

Pour pallier la baisse des projets d'investissement, le fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) serait abondé de 200 millions d'euros, pour s'établir à 1,2 milliards d'euros. A travers le bloc communal, le pouvoir exécutif espère relancer l'investissement public, l'un des moteurs essentiels de la croissance et de l'activité économique. Sur cette nouvelle enveloppe, 600 millions seront consacrés à de grandes priorités d'investissement dédiées à la réalisation de projets de

rénovation thermique, de transition énergétique, de développement des énergies renouvelables, de logement, d'accessibilité des bâtiments et 600 millions pour les petites villes et la ruralités ciblant principalement la mises aux normes des équipements publics, le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de l'accueil de populations nouvelles notamment en matière de construction de logements et d'équipements publics.

PARTIE 2 – LE CONTEXTE FINANCIER LOCAL

1. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

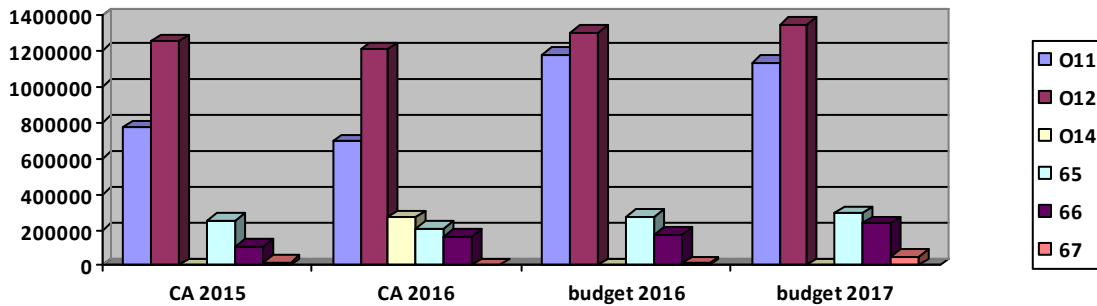
1.1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement restent relativement stable, beaucoup de poste ont été revus à la baisse durant les années 2014, 2015 et 2016, la majeure partie des économies ont donc déjà été réalisées. Il nous reste maintenant à continuer de neutraliser nos dépenses.

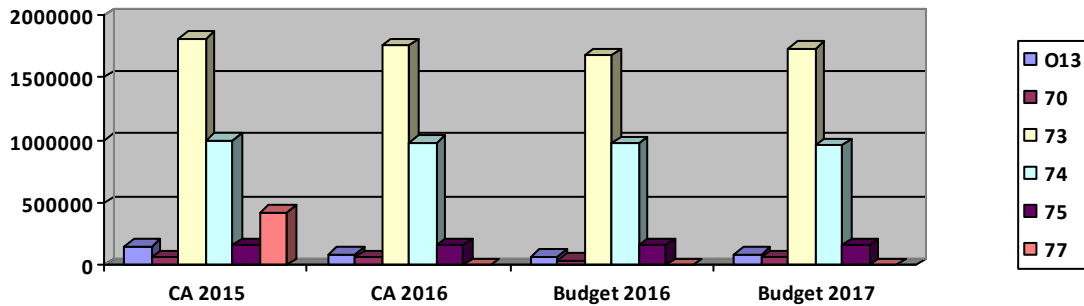
FONCTIONNEMENT	CA 2015	CA 2016	Budget 2016	Budget 2017
CHARGES GENERALES – 011	773 462	694 626	1 177 710	1 136 312
CHARGES DE PERSONNEL - 012	1 251 841	1 208 314	1 301 001	1 350 800
AUTRES CHARGES – 014 ATTENUATION PRODUITS	1 228	271 000*	2 500	350
AUTRES CHARGES DE GESTION – 65	253 402	210 268	278 918	291 000
FRAIS FINANCIERS – 66	109 191	164 891	178 500	235 600
CHARGES EXCEPTIONNELLES – 67	19 492	77	12 000	50 000**
DEPENSES REELLES	2 408 616	2 549 099	2 950 629	3 064 062
ATTENUATION DE CHARGES – 013	153 378	91 538	78 054	93 500
PRODUITS DES SERVICES - 70	70 184	65 504	47 500	70 000
IMPOTS ET TAXES – 73	1 810 709	1 755 001	1 676 405	1 732 470
DOTATIONS ETAT ET COMPENSATION – 74	1 003 408	985 529	976 218	956 600
REVENUS DES IMMEUBLES – 75	160 523	166 935	160 267	166 100
PRODUITS EXCEPTIONNELS – 77	422 574***	6 305	5 502	7 500
RECETTES REELLES	3 620 776	3 070 812	2 943 946	3 026 170

- *Dégrèvement de la taxe d'habitation
- ** Titres annulés
- *** Cession du Limanais

Dépenses de fonctionnement



Recettes de fonctionnement



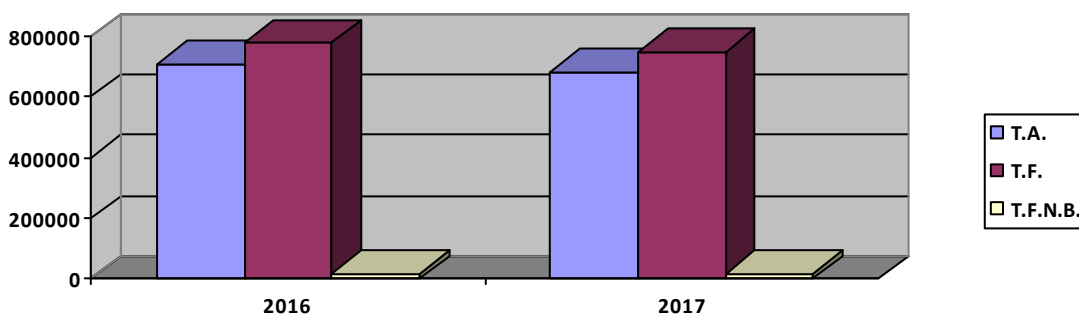
1.2. Les taux d'imposition

Comme nous l'avons proposé l'année dernière et promis cette année nous vous proposons des taux d'imposition avec une baisse de 5%, soit :

Taxe	Taux 2016	Recettes	Taux 2017	Recettes 2017*
Taxe Habitation	19,09 %	708 239	18,23%	683 123
Taxe foncière	25,61%	777 520	24,46%	747 615
Taxe foncière NB	81,71%	18 875	78,23%	17 914

*Toutefois, les recettes 2017 peuvent varier en fonction de la base non connue à ce jour.

Recettes des taxes



1.3. Dotation Globale de Fonctionnement

Notre commune a également subi une baisse des dotations de l'état de 50 008€ en 2015 s'élevant à 481 175 € contre 531 183€ en 2014.

Contre toute attente, nous avons eu la bonne surprise avec la réforme de la DGF annoncé en 2015 et reportée à une loi de financement de 2018, qui nous a permis d'éviter, sur 2016, la baisse prévue de 123 320 €. Nous avons reçu la somme de 412 218 € au lieu de 357 175 prévue au budget, soit une baisse de 55 043 €.

Pour 2017, nous prévoyons de recevoir la somme de 410 000€ puisqu'il n'y aura, apparemment pas de baisse de la DGF.

1.4. Les autres recettes de fonctionnement

Les autres recettes de fonctionnement se composent principalement des produits des services pour 0,49 % des recettes réelles de fonctionnement, à savoir :

- Les musées, le camping et la piscine,
- La médiathèque
- Les revenus des immeubles
-

1.5. Les dépenses réelles de fonctionnement

a) Les charges à caractère général

Les charges à caractère général comprennent toutes les charges liées à l'entretien du patrimoine de la commune et nécessaires au fonctionnement des structures et infrastructures communales. Celles-ci évoluent en générale de 2 à 3% par an en fonction de l'inflation, même si depuis trois elles ont beaucoup baissées suite à des renégociations de contrat.

Dans ce poste il faut inscrire, pour le budget 2017 :

Projets	Montant H.T.	Montant TTC
Désamiantage cinéma et tribunes du stade	83 333	100 000
Réfection toilette place Peynet	8 333	10 000
Création de ralentisseurs	5 000	6 000
Elargissement trottoirs avenue de Charbonnier	10 000	12 000
Réfection parking musée de la Mine	3 000	3 600
Réfection de toutes les voiries 2017-2018	65 000	78 000
TOTAL	174 666	209 600

b) Les charges de personnel

Les charges de personnel ont fortement baissées entre 2013 et 2016 :

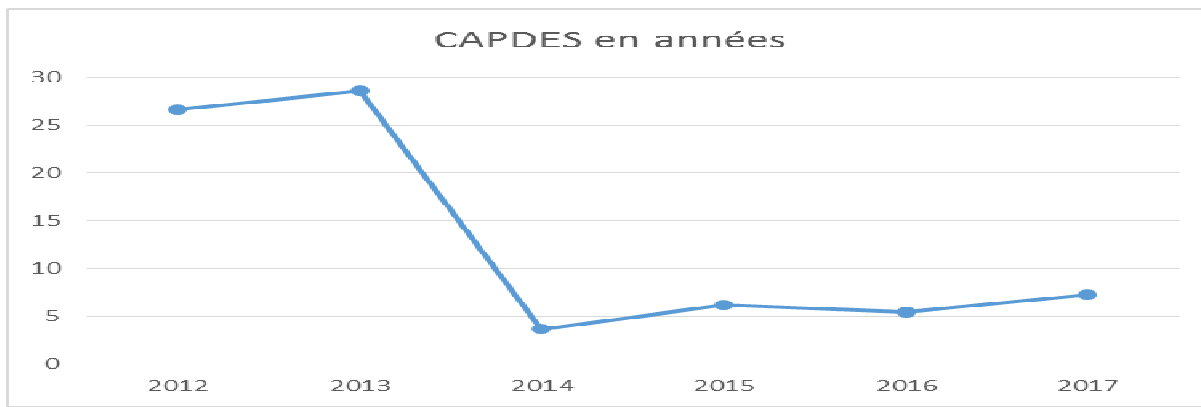
Salaire brut 2013	Charges Patronales 2013	Salaire brut 2016	Charges Patronales 2016	Différence
945 573,88	371 692,47	757861,35	320 330,00	- 237 075,51

Ceux-ci sont principalement dus à la baisse des emplois de saisonniers, sans pour autant diminuer la qualité des services proposés.

Malgré l'augmentation du point de la fonction publique, la refonte du régime indemnitaire, nous arrivons à maintenir les charges de personnel.

1.6. La situation de l'endettement

La situation de l'endettement de la commune est saine. L'encours de dette au 1^{er} janvier 2017 est de 3 774 781 €, soit 5.4 ans au CAPDES, pour rappel elle était de 28.5 ans à fin 2013. Le seuil d'alerte étant fixé à 8/9 ans. Compte tenu de sa capacité d'autofinancement brute, la capacité de désendettement de la commune est bonne.

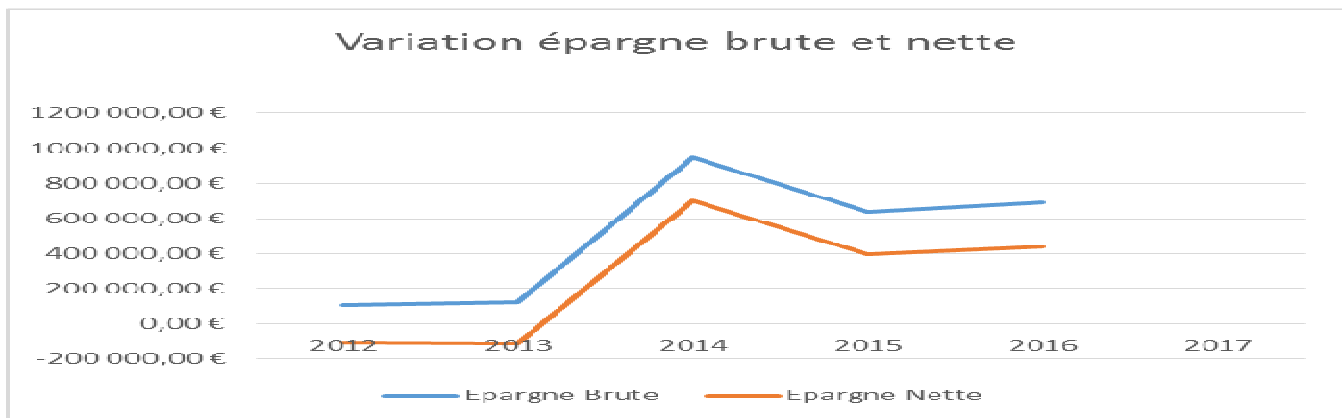


Pour 2017, cela reste une estimation à 6,9 ans.

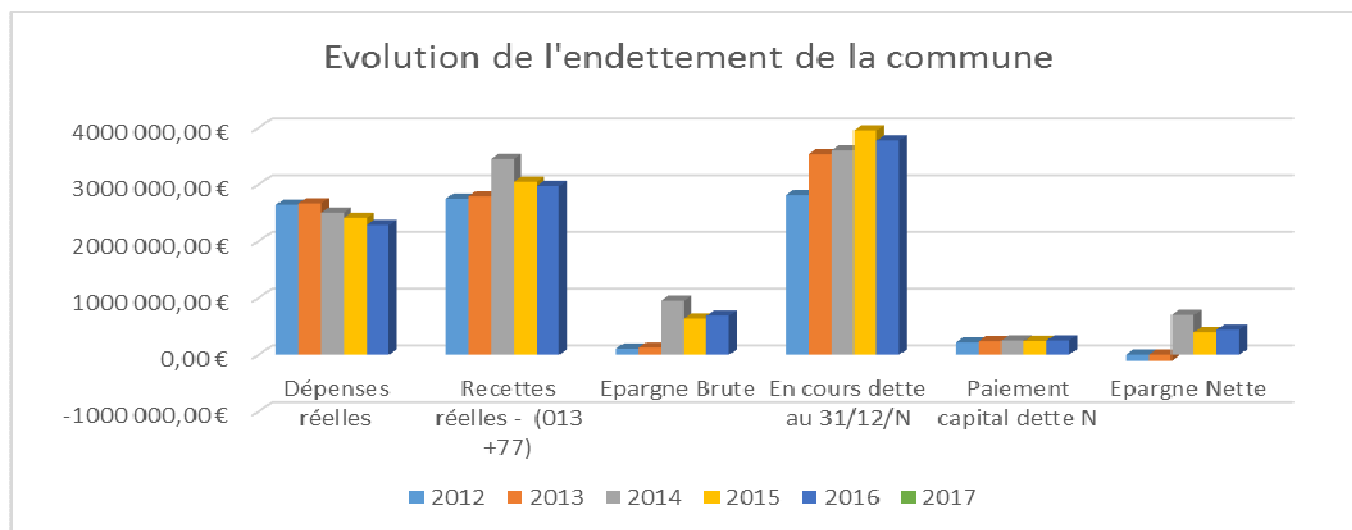
**CALCUL DE L'ENDETTEMENT DE LA COMMUNE
SECTION DE FONTIONNEMENT**

	2013	2014	2015	2016
Dépenses réelles	2 664 436,00 €	2 499 007,00 €	2 408 619,00 €	2 283 051,00 €
Recettes réelles - (013 +77)	2 788 270,00 €	3 448 637,00 €	3 044 825,00 €	2 970 971,00 €
Epargne Brute	123 834,00 €	949 630,00 €	636 206,00 €	687 920,00 €
En cours dette au 31/12/N	3 532 410,00 €	3 599 653,00 €	3 949 854,00 €	3 774 781,00 €
Paiement capital dette N	236 786,00 €	249 528,00 €	239 601,00 €	248 631,00 €
Epargne Nette	- 112 952,00 €	700 102,00 €	396 605,00 €	439 389,00 €
CAPDES en années	28,53	3,79	6,21	5,49

Pour rappel le CAPDES se calcul selon la formule suivante :
Encours de la dette de l'année N / épargne brute de l'année N et le résultat s'exprime en année

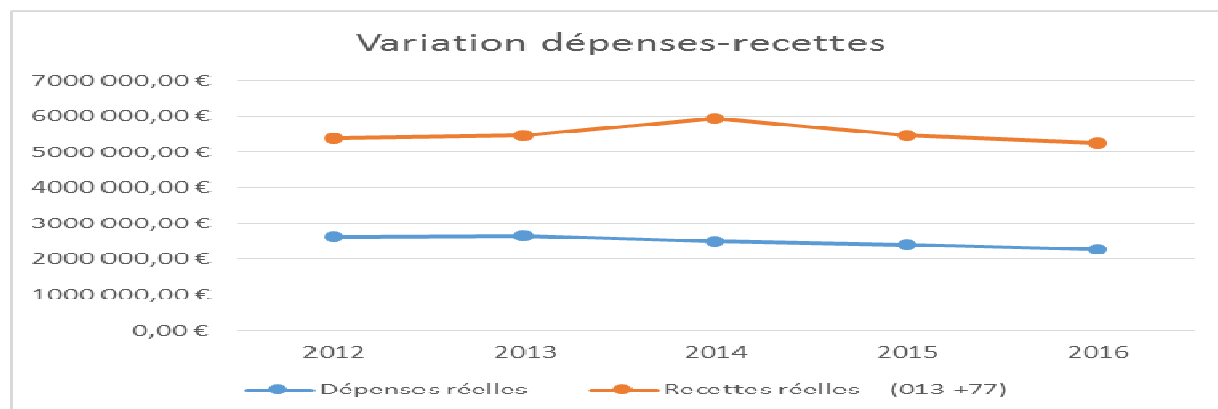


Evolution de l'endettement de la commune



Toutefois, l'effet ciseaux tant redouté par les collectivités territoriales en période de baisse des dotations de l'état et l'augmentation des charges, n'est pas annoncé pour notre commune sous réserve d'une maîtrise des dépenses de fonctionnement. La vigilance devra être accentuée sur les charges de fonctionnement pour pouvoir investir durablement sur les investissements.

Variation dépenses-recettes



PARTIE 3 – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

3.1. Le programme d'investissement

Le programme d'investissement hors dette de 2016 s'est élevé à 5 447 337 €, dont une partie est à reporter en reste à réaliser sur 2017 compte-tenu de leur finalisation en cours pour 626 378 € sur le budget commune et 409 559 € de recettes à reporter et 247 437 € de dépenses sur le budget assainissement.

Pour 2017, le montant des investissements est la suivante :

BUDGET COMMUNE

Projets	Montant H.T.	Montant TTC
Construction groupe scolaire	2 335 323	2 802 387
Etudes architecte	91 667	110 000
Enceintes et ampli marché	2 014	2 417
Plan de circulation	15 000	18 000
Toiture maison Peynet	26 000	31 200
Caméras centre-ville	8 333	10 000
Fermeture apprentis ateliers municipaux	4 000	4 800
Achat mini pelle	25 000	30 000
Achat chargeur tracteur	11 000	13 200
Achat rampe de chargement	4 000	4 800
Goudronnage allées cimetière du bas (1 ^{ère} tranche)	15 000	18 000
Protection des vitres du musée de	7 917	9 500

la Mine (1 ^{ère} tranche)		
TV annonces accueil mairie	600	720
Lave-vaisselle maison des jeunes	2 000	2 400
Géomètre lotissement colombier 2	6 000	7 200
Embellissement entrée ville	1 600	1 920
Remplacement pompe piscine	1 960	2 352
Curage et passage caméra sous le cimetière du bas	3 000	3 600
TOTAL	2 560 414	3 072 495

BUDGET ASSAINISSEMENT

Projets	Montant H.T.	Montant TTC
Rue des Jardins et Bayard	250 000	300 000
Liaison rue Souligoux-Place muse	65 000	78 000
Extension réseau d'eaux usées av. Charles de Gaulle	15 000	18 000
Création bassin rétention	250 000	300 000
TOTAL	580 000	696 000

Les recettes d'investissements sont principalement celles du FCTVA, des subventions, de fonds de concours. Le montant pour 2017 est estimé comme suit :

Projets	Montant	
Rue des Jardins et Bayard	125 000	Subvention
Toiture musée Peynet	15 000	Réserve parlementaire et fonds de concours Com-Com
Vente Tractopelle	25 000	Vente à Chevalier
FCTVA	30 000	Versement en octobre
TOTAL	165 000	

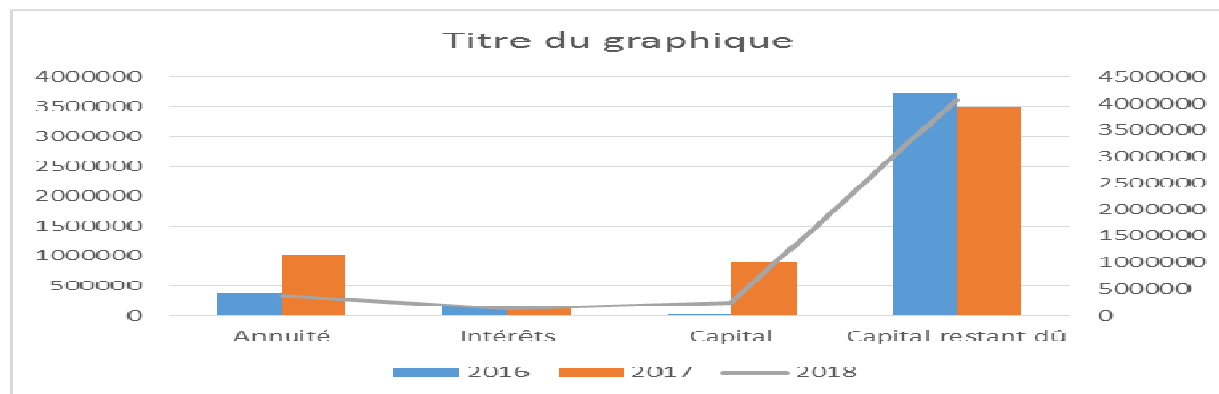
Pour information, la FCTVA de 2018 devrait être de 457 198 €

3.2. L'endettement pluriannuel

Suite à la création du groupe scolaire, nous avons été contraints de recourir à l'emprunt pour un montant de 950 000 € sur 15 ans au taux de 1,01% et un second en prêt relais de 500 000 € pour palier au remboursement du FCTVA (qui se fait qu'une fois par an en octobre). Ce prêt est au taux de 0.65 % sur deux ans.

Tableau de l'endettement pluriannuel

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû
2016	377 655.78	145 010.67	232 645.11	3 728 688.25
2017	1 032 028.02	141 648.37	889 429.65	3 496 695.27
2018	376 319.19	123 882.03	251 937.16	4 057 265.62



Il faut rappeler que nous avons trois prêts qui se terminent en 2017 :

- Au 01/04/2017 un prêt DEXIA pour des échéances annuelles de 59 206.21 €

- Au 01/04/2017 un prêt DEXIA pour des échéances annuelles de 2 863.79 €
- Au 25/10/2017 le prêt relais de la Caisse d'Epargne pour la somme de 600 000 €. Ce prêt avait été consenti en 2015, pour le remboursement de la ligne de trésorerie contractée par l'ancienne municipalité. Nous n'avons remboursé que les intérêts durant trois ans.

		PLAN DE FINANCEMENT POLE SCOLAIRE		1ERE TRANCHE	
DÉPENSES		RECETTES			
LIBELLE	MONTANT HORS TAXES	LIBELLE	MONTANT HORS TAXES		
	1ERE TRANCHE	1ERE TRANCHE			
Gros Œuvre terrassement tranche 1 (terrassement à cheval sur les 2 tranches)	1 282 845 €	Subvention du Conseil Départemental	187 250.00 €		
Étanchéité	123 292 €	FIC			
Enduits façades	63 000€	État: DETR 2016 : (hypothèse sur 2 ans)	412 347 € (824 695€ / 2)		
Charpente, couverture	153 737 €				
Métallerie	272 139 €				
Menuiseries extérieures	156 837€ €				
		Réserve parlementaire	50 000.00 €		
		Emprunt	950 000€		
		Fonds propres	507 100€		
		Total autofinancement	1 457 100€		
TOTAL DÉPENSES 1ERE TRANCHE	2 051 850€	TOTAL RECETTES 1ERE TRANCHE	2 051 850€		
		PLAN DE FINANCEMENT POLE SCOLAIRE		2EME TRANCHE	
DÉPENSES		RECETTES			
LIBELLE	MONTANT HORS TAXES	LIBELLE	MONTANT HORS TAXES		
Espaces verts terrassement (2 ^{ème} partie terrassement)	239 606 €	Subvention supplémentaire du Conseil Départemental FIC	187 250.00€		
Menuiseries intérieures	69 115€	État : DETR 2016 (hypothèse 2 ^{ème} versement))	412 347 (824 695€ / 2)		
Cloisons, plâtrerie	265 757 €				
Sols et peintures	128 114 €				
Chauffage, Plomberie	596 031 €				
Électricité	259 383 €				
Carrelages faïences	129 255 €	Autofinancement de la commune dont emprunt de 950 000€	1 163 852 €		
Équipements cuisine	21 341 €				
TOTAL DÉPENSES 2EME TRANCHE	1 708 602€	TOTAL RECETTES 2EME TRANCHE	1 708 602€		